



**32^{ème} RALLYE REGIONAL DU
BOULONNAIS PEA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VRES-SAMER**
Edition hommage à Benoit COOCHE

**REGLEMENT PARTICULIER
SPORTIF**

19 et 20 août 2023

www.rallyeduboulonnais.fr



32^{ème} Rallye Régional du Boulonnais PEA C.C. Desvres-Samer

**EDITION HOMMAGE à BENOIT COOCHE
19 et 20 août 2023**

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2023.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	Le 07 août 2023 à minuit, caché de la poste faisant foi
Distribution du Road-Book	Le dimanche 13 août 2023 de 09h00 à 12h00 Le samedi 19 août 2023 de 08h00 à 10h00
Reconnaisances (panachage autorisé)	Le dimanche 13 août 2023 de 10h00 à 18h00 Le samedi 19 août 2023 de 08h00 à 14h00
Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 13 août 2023 de 09h00 à 12h00 Le samedi 19 août 2023 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 19 août 2023 de 08h30 à 14h30 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER Accès obligatoire par le parc d'assistance puis par la Rue du Breuil. Avant les vérifications techniques, les voitures passent sur le podium pour une interview par le speaker.
Mise en Parc fermé	Obligatoire à l'issue des vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 19 août 2023, à 13h30 - Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés	Le samedi 19 août 2023, à 16h00, au Tableau d'affichage officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER et/ou au tableau d'affichage numérique PKSoft
Publication des heures et ordre de départ Etape 1	Le samedi 19 août 2023, à 16h00, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER et/ou au tableau d'affichage numérique PKSoft Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 1 ^{ère} étape pour le 1 ^{er} VHC	Le samedi 19 août 2023, à 16h30, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Arrivée de la 1 ^{ère} étape pour le 1 ^{er} VHC	Le samedi 19 août 2023 à 18h06 au CH1A

Publication des heures et ordre de départ Etape 2	Le samedi 19 août 2023, à 22h30, au Tableau d'affichage officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER et/ou au tableau d'affichage numérique PKSoft Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape pour le 1 ^{er} VHC	Le dimanche 20 août 2023 à 08h30, parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée du Rallye	Le dimanche 20 août 2023, à 16H01, au CH5A
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après le pointage de la dernière voiture au CH5A
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & vérifications administratives	Café de la Mairie - PMU, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	A la prise du roadbook, lieu comme ci-dessus (PMU)
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente Claude Bailly, Rue Jean Moulin - 62830 SAMER Et/ou A l'entrée principale de la Mairie de Samer, Place Foch Et/ou
Tableau d'affichage dématérialisé	Tableau d'affichage dématérialisé sur https://pksoft.fr
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!! L'organisation décline toutes responsabilités.
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Vérifications finales	Garage Compiègne 163 Route de Desvres – 62830 DOUDEAUVILLE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise le 19 et 20 août 2023 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **Organisateur Technique** une épreuve :

32ème RALLYE REGIONAL DU BOULONNAIS C.C DESVRES-SAMER PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **22/05/23** sous le numéro **2423** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **373** en date du **22/05/23**



Comité d'Organisation

Président	M. Julien GRESSIER
Membres	M. Michael LACHERE, Vice-président Mme Ingrid JOVE, Trésorière Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire M. Yohann ROUBLIQUE, Secrétaire adjoint, responsable des partenaires Les membres du Comité Directeur de l'ACCO Mr Le Président de la Communauté de Communes Desvres/Samer Mr Le Maire de Samer Mr le Maire Honoraire de Samer Mr Martel, Mr Bally, Mr Louvet, Mr Vanroekeghem, Adjoints à la Mairie de Samer Mesdames, Messieurs Les Maires des Communes Traversées
Siège social	ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE) 84 Place du Marechal Foch (Mairie) 62830 SAMER Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43 Mail : autoclubcoteopal@aol.com Site : www.rallyeduboulonnais.fr Facebook : ACCO- Rallye du Boulonnais - CCDS
Permanence pendant le Rallye	CAFE DE LA MAIRIE – PMU « Chez David » Place du Maréchal Foch 62830 SAMER Téléphone : 06 80 56 66 26 ou 06 59 42 07 43

Organisateur technique

Nom : **Auto Club Côte d'Opale - ACCO**
Siège social : **84 Place du Marechal Foch (Mairie) – 62830 SAMER – autoclubcoteopal@aol.com**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559 0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Colette LEBET (7042 0108)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge FAUVEL (2517 1507)
Secrétaire du Collège	Mme Marie PINTO DASILVA (309787 0111)
Directeur de course Général	M. Thomas LEMIRE (35253 0111)
Directeur de course adjoint	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course délégué pour le rallye V.H.C.	M. Gilles DANIEL (2462 0101)

Directeur de course Adjoint et Nouveau départ pour le rallye VHC	M. Julien MEURET (314009 0111)
Directeur de course déléguée aux vérifications	Mme Martine PICHELIN (18416 0111)
Adjoint à la direction de course au PC	Mme Martine PICHELIN (18416 0111) M. Claude ROJ (142485 0111)
Gestion de la Géolocalisation au PC	M. Julien MEURET (314009 0111)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Patrick JOVE (128187 0112) Mme Océane POINSENET (126543 0111)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Nicolas GUILBERT (14075 0114)
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	M. Patrick PERRIN (6678 0112)
Véhicule Autorité	M. Julien GRESSIER (161143 0111) M. Jonathan WALLET
Commissaire technique Responsable V.H.C.	M. Laurent BRAURE (196163 0114)
Commissaire technique V.H.C.	M. Marc RICHE (2261 0116)
Commissaire technique Responsable Moderne	M. Alain LHEUREUX (4031 0112)
Commissaires techniques Moderne	M. Jean-Michel DESSE 5538 0116) M. Régis THILMANY (110645 0111) M. Stéphane LEULLIETTE (10739 0112) M. Denis THUILLIER (17953 0112) M. Michel LEBEAU (8842 0116) M. François GODET (173824 0112) M. Yves VANACKERE (16710 0116)
Commissaire technique stagiaire	Mme Agathe LOUCHARD (144172 0112)
Chargé des Relations avec les Concurrents (Responsable)	M. Patrick GRENIER (220147 0112)
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Angélique GODEFROY (248557 0114) Mme Sonia MAURER (260656 0116)
Responsable de la Presse	M. Gilles GUILLON
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. François LANGLET (1559 0102)
Juges de faits Equipe 2	Mr Jean-François ROUSSELLE (2589 0116) Mme Annick NARGUET (1585 0101)
Juges de faits Equipe 1 (responsable)	Mr Jean-Pierre LENGLET (179793 0108) Mme Isabelle LENGLET (209808 0108)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT, le Challenge ACCO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués **pour les vérifications techniques** qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation www.rallyeduboulonnais.fr

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 13 août 2023 de 09h00 à 12h00 Le samedi 19 août 2023 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Le samedi 19 août 2023 de 08h30 à 14h30 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Compiègne - 163 Route de Desvres - 62830 DOUDEAUVILLE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

Conforme au règlement standard des Rallyes 2023.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 32^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer à Participation Etrangère Autorisée doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 07 août 2023 à minuit, – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : ACCO – Mme GRESSIER Adélaïde – 92 Rue de Neufchâtel– 62830 SAMER** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus (165 MODERNES + 15 VHC)**. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages sur liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité obligatoire des organisateurs : 330 + 5€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 665 €
- **La somme de 5 € est exclusivement** affectée aux Challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.
-

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 5 euros, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire
- Licence du Pilote
- Licence du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

3.3.1P. Ordre de départ. Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes 2023.

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 18 août 2023 à partir de 12h00. Il n'y a pas de placement prévu par l'organisation.

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, Parking « haut » de la salle Lemanski, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits.

La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ.** L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.1 Parc d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place de l'ABBAYE.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures. Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'Organisateur met à la disposition des équipages, des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au PODIUM avant les contrôles techniques, **contre une caution (en chèque à l'ordre de : ACCO – AUTO CLUB COTE D'OPALE ou en espèce de 200€).**

Les traceurs seront activés à la sortie du parc de départ du rallye (par un officiel).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, **les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :**

Sébastien DUFRENNE, 15 bis Rue Noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2023.

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier qui sera remis à la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer représente un parcours de 129,800 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales (3 différentes) d'une longueur totale de 38,950 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Prologue	Casino Golden Palace – Couvertures des 7 Vallées	4,150 km	1 fois	4,150 km
ES 2 / 4	C.C. Desvres-Samer – Ludo Conception	6,740 km	2 fois	13,480 km
ES 3 / 5	Golden Palace – Ville de Samer	10,660 km	2 fois	21,320 km
			TOTAL =	38,950 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2023.

6.2.1P.

Les reconnaissances auront lieu (**panachage autorisé**) :

Le dimanche 13 août 2023 de 10h00 à 18h00

Le samedi 19 août 2023 de 08h00 à 14h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autre que ceux homologués routes et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « RALLYE DU BOULONNAIS +

NUMERO DE COURSE » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.3. CONTROLES DE PASSAGE (CP)

7.3.1. CONTROLES DE PASSAGE

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Les équipages sont obligatoirement tenus, **sous peine de disqualification**, de faire contrôler leur passage à tous les points mentionnés sur leur carnet de contrôle, et ce dans l'ordre du parcours.

7.3.5P. Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2023.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs **un temps qu'il considère comme étant le plus équitable**. Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les responsable(s) de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

7.5.17.P SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent qui abandonne de prévenir le plus rapidement possible le PC COURSE.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : **03.21.81.47.19**

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « panic ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.18.1P. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation FFSA 2023.

7.5.19.P CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

ARTICLE 10P.PRIX

Conforme au règlement standard FFSA 2023.

Prix en espèces : les prix en espèces seront expédiés par courrier après le rallye. Les prix ne sont pas cumulables.

Classement général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
330 €	165 €	85 €

<u>Classement par classe</u>	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
+ de 15 partants	260 €	200 €	100 €	50 €
De 11 à 15 partants	260 €	200 €	100 €	50 €
De 6 à 10 partants	200 €	100 €	50 €	
De 4 à 5 partants	140 €	50 €		
Minimum de 2 partants	100 €			
<u>Classement féminin</u>	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
De 6 à 10 partants	330 €	200 €	100 €	
De 4 à 5 partants	200 €	100 €		
Minimum de 2 partants	100 €			
<u>Prime spéciale</u>	1 ^{er}			
Jeune de moins de 25 ans	200 €			
1 ^{er} équipage classé 100% ACCO (pilote et copilote à jour de cotisation 2023 à la date du rallye)	200 € (*)			

(*) non cumulable avec les primes par classe et non cumulable avec la remise du challenge 2022.

La remise des trophées et coupes aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Foch - 62830 SAMER.

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : les prix en espèces seront divisés par 2 et expédié par courrier après le rallye.

Si plus de 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : la totalité des prix en espèces sera expédié par courrier après le rallye.

Récompenses :

TROPHEE « ALAIN NICOLE » ; TROPHEE « BRIGITTE ROGEZ-DELATTRE » ; TROPHEE « JOSE BARBARA » ; TROPHEE « BENOIT COOCHE »

Des COUPES récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.rallyeduboulonnais.fr (site officiel du rallye)
- 4) www.ffsa.org (site FFSA)
- 5) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 6) ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS (page Facebook du rallye)

